

# Directeur

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

**Le directeur** participe, sous l'autorité du Directeur Général des services au processus de décision, et à la définition d'une ligne stratégique de la collectivité. Il dirige les services dans son périmètre et par délégation, met en œuvre, régule, contrôle et évalue les plans d'actions. Dans son espace de délégation, le directeur contribue à la définition des politiques publiques sectorielles.

## Le métier

Le directeur a un double positionnement : sur le champ stratégique au sein du comité de direction, sur le volet tactique voire opérationnel dans sa sphère de délégation. La gestion de son temps de travail est arythmique qui induit une grande disponibilité. Il est autonome dans la mise en œuvre des orientations, dans la définition des priorités d'actions, et est responsable de la gestion des ressources et de l'organisation des secteurs d'activités dont il a la charge. Il est une force de proposition auprès du Directeur Général des services et de l'autorité territoriale, avec qui il a des échanges réguliers.

## Les activités

- Assister à la définition d'orientations stratégiques d'une collectivité, du territoire, ou d'un secteur d'intervention
- Mettre en œuvre des politiques publiques préalablement définies dans une sphère d'activité
- Impulser et coordonner des projets stratégiques d'un ou de plusieurs secteurs d'activités
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie financière et économique
- Coordonner la définition des instruments de pilotage et de contrôle
- Mobiliser et optimiser des ressources humaines et des moyens d'actions
- Etre le médiateur avec l'environnement institutionnel, économique et social en interface avec le pouvoir politique
- Conduire l'évaluation de résultats et de l'efficacité de moyens mis en œuvre

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention des concours d'administrateur territorial, d'attaché territorial, d'ingénieur territorial, ou de médecin territorial.